

**Certificat d'examen de type
n° F-06-C-0079 du 23 janvier 2006**

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/22/E040023-D5

**Ensemble de mesurage ALFONS HAAR type PRECITURBO 1200 avec collecteur
pour hydrocarbures monté sur camion-citerne**

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure et du décret n° 72-145 du 18 février 1972 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : ensembles de mesurage à compteurs turbines destinés à déterminer le volume des liquides autres que l'eau.

FABRICANT :

ALFONS HAAR MASCHINENBAU GmbH & Co – Frangdieckstr. 67 – 22547 HAMBOURG
(Allemagne).

DEMANDEUR :

SOCIETE METALLURGIQUE DE GRAY, Z.I. Arc les Gray, B.P. 114, 70104 GRAY.

OBJET :

Le présent certificat étend à la société SOCIETE METALLURGIQUE DE GRAY le bénéfice de la décision d'approbation de modèle n° 00.00.462.006.1 du 14 décembre 2000 complétant la décision d'approbation de modèle n° 99.00.462.004.2 du 26 mars 1999 relatives à l'ensemble de mesurage ALFONS HAAR modèle PRECITURBO 1200 avec collecteur pour hydrocarbures monté sur camion-citerne ainsi que ses éventuels compléments ultérieurs.

CARACTERISTIQUES :

Les caractéristiques, les inscriptions réglementaires, les conditions particulières de construction, les scellements ainsi que les conditions particulières de vérification applicables aux ensembles de mesurage ALFONS HAAR type PRECITURBO 1200 faisant l'objet du présent certificat sont identiques à ceux de la décision n° 00.00.462.006.1 précitée.

DÉPÔT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) sous la référence DDC/22/E040023-D5, chez le demandeur et chez le fabricant.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

Pour le Directeur général,

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification